

Service Agriculture et Forêt

Unité Soutien aux exploitations agricoles et forestières

**A R R Ê T É**

**portant application du régime forestier à des parcelles de terrain situées sur la commune de  
Izernore**

**La préfète de l'Ain,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'Ordre national du Mérite**

**Vu** les articles L.211-1, L.214-3, R.214-1 à R. 214-2 et R.214-6 à R.214-9 du Code forestier ;

**Vu** le décret du 22 mars 2023 portant nomination de Mme Chantal MAUCHET, en qualité de préfète de l'Ain ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 2 janvier 2024 portant délégation de signature à Monsieur Vincent PATRIARCA, directeur départemental des territoires de l'Ain ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 19 juin 2024 portant subdélégation de signature du directeur départemental des territoires en matière de compétences générales ;

**Vu** la délibération en date du 22 juillet 2024 par laquelle le conseil municipal d'Izernore demande l'application du régime forestier à plusieurs parcelles de terrain ;

**Vu** l'extrait de matrice cadastrale, le procès-verbal de reconnaissance et le plan cadastral ;

**Vu** l'avis du directeur de l'agence territoriale Ain-Loire-Rhône de l'office national des forêts, en date du 7 août 2024 ;

Sur proposition du directeur de l'agence territoriale Ain-Loire-Rhône de l'office national des forêts ;

## ARRETE

### Article 1

Relèvent du régime forestier les parcelles suivantes :

Propriétaire : commune d'Izernore

Territoire communal	Section	Numéro Cadastral	Lieu-dit	Contenance (ha)	Surface à proposer au RF (ha)
Izernore	C	66	Molard Reydellet	0,2162	0,2162
Izernore	C	255	Sous Roche	0,3012	0,3012
Izernore	D	772	Pré d'Avard	0,6250	0,6250
Izernore	D	799	Beauregard	0,4369	0,4369
Izernore	D	817	Sous Train	0,1929	0,1929
Izernore	D	965	Sous Train	0,9734	0,9734
<b>TOTAL</b>				<b>2,7456</b>	<b>2,7456</b>

- Surface de la forêt de la commune d'Izernore relevant du régime forestier : 264 ha 75 a 57 ca
- Application du présent arrêté pour une surface de : 2 ha 74 a 56 ca
- Nouvelle surface de la forêt communale d'Izernore relevant du régime forestier : 267 ha 50 a 13 ca

### Article 2

Cet arrêté est susceptible d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

La saisine du Tribunal Administratif peut aussi se faire par le dépôt de la requête sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

### Article 3

La secrétaire générale de la préfecture, le directeur départemental des territoires de l'Ain, le maire d'Izernore sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la mairie d'Izernore et inséré au recueil des actes administratifs et dont copie sera adressée au directeur de l'agence territoriale Ain-Loire-Rhône de l'office national des forêts accompagné du certificat d'affichage.

Fait à Bourg en Bresse, le 19 août 2024

Pour la Préfète et par délégation,  
Le directeur départemental des territoires,  
et par subdélégation du directeur  
départemental des territoires,

L'adjointe au chef de service

  
Béatrice CHEVALIER